

Pas de loyer pour celles et ceux qui quittent les résidences CROUS : très bien, et les autres ?

Les CROUS ont annoncé nationalement que les étudiant-e-s quittant (temporairement ou définitivement) leurs logements CROUS n'auront pas à payer leurs loyers à partir du mois d'avril. C'est bien mais totalement insuffisant !

Nous exigeons :

- que la **suspension** des loyers ait lieu **dès le mois de mars** et non en avril,
- **que toutes les résident-e-s en logement CROUS en bénéficient** (et pas seulement celles et ceux qui le quittent).

En effet, les étudiant-e-s boursier-e-s dépendent souvent d'un emploi pour payer leur loyer. Il ne leur est pas toujours possible de travailler pendant la crise sanitaire. **Leur demander un loyer sans qu'ils et elles aient un salaire : c'est les endetter sciemment.**

Par ailleurs, nous exigeons **a minima un moratoire, au mieux la prise en charge par l'Etat, de tous les loyers des étudiant-e-s qui louent dans le parc privé pendant toute la durée de l'épidémie de corona virus !**

Le CNOUS a assuré encore hier qu'aucun-e étudiant-e ne serait contraint-e de quitter son logement. Or nous savons que **des étudiant-e-s ayant contracté le COVID-19 ont été expulsé-e-s de leur résidence**, et n'auraient pas pu récupérer de logement sans action collective. **Nous exigeons que tout-e étudiant-e, quel que soit son état de santé, ne soit expulsé-e !**

Ces revendications s'ajoutent à toutes celles que nous portons dans la lettre ouverte transmise aux ministères, CROUS et présidences d'établissements le mercredi 18 mars. Celles-ci concernent les conditions sanitaires dans les CROUS mais également les modalités de continuité pédagogique, d'examen et de validation des stages et alternances.

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org



Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes